

**MISE A JOUR DU GUIDE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE DE L'EPORA**

Le soussigné

Jean GUILLET, Directeur Général de l'Etablissement public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA), ayant son siège
2 Avenue Grüner – CS 32902, 42029 Saint-Etienne Cedex 1,

Agissant en sa qualité de Directeur Général de l'Etablissement public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes, nommé à
cette fonction par arrêté du Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de
la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat et du Secrétaire d'Etat chargé du
logement et de l'urbanisme le 12 février 2010 et plus spécialement habilité aux fins des présentes en vertu des
délibérations n° 09/10 du Conseil d'Administration du 22 avril 2009 et n°13/033 du Conseil d'Administration du 13
mars 2014.

Vu le décret modifié n° 98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'Etablissement public de l'Ouest Rhône
Alpes (EPORA),

Vu l'Ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou
privées non soumises au Code des marchés publics,

Vu le Décret modifié n° 2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics,

Vu la délibération n° 09/10 du Conseil d'Administration du 22 avril 2009,

Vu le Décret n°2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres
contrats de la commande publique,

Vu la délibération n°14/033 du Conseil d'Administration du 13 mars 2014 mettant à jour le cadre des procédures
d'achat de l'Etablissement,

Vu le Décret n°2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics,

Décide que les documents composants le guide de la commande publique sont mis à jour, notamment, en
conséquence du Décret 2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant notamment le seuil de mise en concurrence
en procédure adaptée :

- Un Règlement Interne des Achats - version du 28/09/2015,
- Un tableau « Procédures d'achat de l'EPORA » - version du 28/09/2015,
- Un tableau « Marchés subséquents » - version du 28/09/2015,
- Deux tableaux de procédures internes de passation des achats de l'Etablissement soumis au Code des
marchés publics - version du 1/10/2015 (procédures entre 25 000 € HT et 90 000 € HT, puis entre 90 000 € HT
et 134 000 € HT en Fournitures et Services et 300 000 € HT en travaux).
- Un tableau de procédure interne de passation des achats de l'Etablissement soumis au Code des marchés
publics – non modifié depuis la version du 16/12/2014

Décide que les documents précités seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2015 et que la décision n°14-031
est abrogée.

A Saint-Etienne,
Le 28 septembre 2015

Le Directeur Général
Jean GUILLET

